



CC du Castelrenaudais (Siren : 243700499)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Château-Renault
Arrondissement	Loches
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/06/1996
Date d'effet	10/06/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Pierre GASCHET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	5 rue de Four Brulé
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 54
Code postal - Ville	37110 CHATEAU RENAULT
Téléphone	02 47 29 57 40
Fax	02 47 29 57 06
Courriel	comcom.castelrenaudais@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	17 164
-----------------------------	--------

Densité moyenne 48,69

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
37	Autrèche (213700099)	433
37	Auzouer-en-Touraine (213700107)	2 279
37	Château-Renault (213700636)	5 116
37	Crotelles (213700925)	704
37	Dame-Marie-les-Bois (213700958)	371
37	La Ferrière (213701063)	315
37	Le Boulay (213700305)	798
37	Les Hermites (213701162)	587
37	Monthodon (213701550)	625
37	Morand (213701600)	358
37	Neuville-sur-Brenne (213701691)	923
37	Nouzilly (213701758)	1 294
37	Saint-Laurent-en-Gâtines (213702244)	964
37	Saint-Nicolas-des-Motets (213702293)	274
37	Saunay (213702400)	707
37	Villedômer (213702764)	1 416

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif <i>Création du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur : Conception / implantation / réalisation Fonctionnement, Entretien des systèmes d'assainissement non collectif</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement : 1°- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique 2°- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris l'accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau 5°- La défense contre les inondations et contre la mer 8°- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</i>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités sanitaires <i>Action médico-sociale : Construction, aménagement, entretien, et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire reconnue d'intérêt communautaire à Château-Renault.</i>

- Action sociale

Soutien aux organismes d'aide à l'emploi Concourir à l'amélioration de la formation professionnelle, contractualiser des objectifs de développement de l'emploi et d'insertion professionnelle avec la Mission Locale Loire Touraine, avec l'antenne de Pôle Emploi de Château Renault et avec tout organisme d'insertion, de formation professionnelle et de l'emploi mettant en œuvre une action reconnue d'intérêt communautaire. Politique en faveur de la petite enfance : Actions, services et équipements en faveur de la petite enfance : Construction, aménagement, entretien, gestion et animation des équipements existants ou à créer en matière de « multi-accueil » : crèches collectives et familiales, haltes-garderies. Aménagement, entretien, gestion et animation des Réseaux d'Assistantes Maternelles Intercommunaux.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'entreprise : Construction, achat, vente ou location de locaux d'activités, d'ateliers-relais, de bâtiments accueil, Aides aux entreprises dans le cadre des dispositions légales en vigueur, Actions de communication et de promotion pour mettre en valeur l'attractivité du territoire, - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : Actions de création et de maintien des commerces de première nécessité (boulangerie, épicerie, boucherie et multiservices...), Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : - Construction, gestion d'une piscine couverte intercommunale - Construction et gestion de la salle de cinéma Le Balzac reconnue d'intérêt communautaire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Politique sportive et culturelle Aides aux associations ayant pour objectif le maintien d'une activité cinématographique Aides aux associations du territoire présentant un projet pédagogique pour l'apprentissage de la musique en cohérence avec les orientations communautaires, validées par une convention d'objectifs.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

? Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; ? Schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Transport scolaire

Organisation de circuits de transports scolaires : La Communauté de communes est compétente, en tant qu'organisateur secondaire par délégation du Département, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires assurant la desserte des établissements scolaires suivants : École primaire d'Auzouer-en-Touraine École primaire du Boulay Écoles maternelle et primaire du Regroupement pédagogique de Morand, Saint-Nicolas-des-Motets et Dame-Marie-les-Bois, Écoles maternelle et primaire du Regroupement pédagogique de Mothodon et des Hermites, Écoles maternelle et primaire du Regroupement pédagogique de Nouzilly et Crotelles, Collège André-Bauchant de Château-Renault, Collège Christ-Roi de Tours, Lycée Beauregard de Château-Renault, Lycées d'Amboise : Léonard-de-Vinci et Chaptal, Lycées de Tours : Eiffel, Clouet, Choiseul et Vaucanson. La Communauté de communes peut intervenir hors de son territoire, par voie de convention, pour le transport des élèves en direction d'établissements scolaires extérieurs. Transport collectif des écoles maternelles et élémentaires publiques en direction de l'équipement aquatique intercommunal castel'eau au cours de l'année scolaire.

<p>- Organisation des transports non urbains</p> <p><i>Organisation de circuits de transport non urbains : pour l'organisation des transports non urbains, cette compétence sera exercée dans la mesure où il existe une convention de second rang entre la Communauté de communes du Castelrenaudais et le Département, compétent en matière de transport, au terme de la loi du 16 janvier 2001.</i></p>
<p>Voirie</p> <p>- Création, aménagement, entretien de la voirie</p> <p><i>Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire : La définition de la voirie communautaire et l'énumération de voies répondant à cette définition font l'objet de l'annexe 1 aux présents statuts.</i></p>
<p>Développement touristique</p> <p>- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme</p> <p><i>? Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme Mise en place et entretien d'une signalétique sur l'itinéraire cyclable jacquaire reconnu d'intérêt communautaire</i></p>
<p>Logement et habitat</p> <p>- Programme local de l'habitat</p> <p><i>Élaboration, gestion et suivi d'un Programme local de l'habitat (PLH),</i></p> <p>- Politique du logement social</p> <p><i>Réalisation des logements locatifs sociaux dans le parc immobilier communautaire existant (à l'exclusion des bâtiments appartenant au domaine public et des constructions neuves) : opération, acquisition-réhabilitation, sou maîtrise d'ouvrage communautaire ou HLM, Participation aux opérations de réhabilitation menées par les offices d'HLM sur le parc immobilier privé non communal existant, Dans le cadre de la contribution au maintien des commerces et des services de première nécessité, acquisition, réhabilitation et gestion des logements locatifs ou locatifs sociaux annexés (opérations mixtes),</i></p> <p>- Action en faveur du logement des personnes défavorisées</p> <p><i>Construction, acquisition, réhabilitation et gestion des hébergements d'urgence, Participation aux opérations de création de structures d'hébergement à destination des jeunes travailleurs sous maîtrise d'ouvrage des offices HLM.</i></p> <p>- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</p> <p><i>Opération programmée d'amélioration de l'habitat,</i></p>
<p>Autres</p> <p>- NTIC (Internet, câble...)</p> <p><i>Numérique : Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.</i></p> <p>- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</p> <p><i>Aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage</i></p> <p>- Création et gestion des maisons de services au public</p> <p><i>Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : Création et gestion de la MSAP au sein du siège communautaire 5 rue du four brûlé à Château-Renault.</i></p> <p>- Autres</p> <p><i>Élaboration et actualisation du Projet de Territoire garantissant la vitalité, l'attractivité et le développement des communes membres</i> Gendarmerie : <i>Construction, aménagement, entretien et gestion de la gendarmerie de Château Renault</i> Prestations de services : <i>La communauté de communes pourra effectuer, à titre accessoire, des prestations de service pour le compte de collectivités et d'établissements publics de coopération intercommunale dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence. Adhésion à un syndicat La communauté de communes est autorisée à adhérer pour l'exercice de ses compétences à un syndicat mixte. »</i></p>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

37	SMITOM d'Amboise (253702963)	SM fermé	67 761
41	SM du bassin de la Cisse (200032563)	SM fermé	43 253
37	SM du Pays Loire Touraine (253753032)	SM ouvert	107 848
37	SM des communautés de l'Amboisie, du Blémois, et du Castelrenaudais (253753149)	SM fermé	67 761
37	Affluents Nord Val de Loire (200085702)	SM fermé	412 986
41	SMO "Val de Loire Numérique" (200046050)	SM ouvert	665 969

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)